Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 254

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 254 20 décembre 1973
Dixième année
Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard
Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-15527
Imprimerie Raymond Fawer S. A.
Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Isabelle de Dardel
Jean-Daniel Delley
Alice Ghelfi
Jean-Pierre Ghelfi

254

Domaine public

Pas comme ça!

La publication de l'indice des prix, après le relevé du mois de novembre, a fait l'objet d'une mise en scène gouvernementale. M. Brugger a voulu en réserver la primeur au Parlement. On comprend ce désir d'en discourir: pour la première fois, l'indice dépasse 10 % d'augmentation par an.

Ce taux d'inflation est insupportable. En Suisse, plus qu'en tout autre pays au monde. Non seulement parce que la Suisse est un pays exportateur; cette caractéristique helvétique est partagée par beaucoup d'autres. Mais la Suisse doit être un pays d'équilibre, social, régional. D'ores et déjà, elle ne l'est pas suffisamment; mais avec 10 % d'inflation, il n'y a plus d'équilibre social ou régional possible.

Le sérieux de la situation appelle des mesures immédiates qu'on ne saurait renvoyer aux calendes de l'approbation de l'article conjoncturel.

Or M. Brugger a patronné un jeu indigne du Conseil fédéral. A côté de l'indice des prix officiels, on fait publier un indice dont seraient sorties les hausses dues à la crise du pétrole.

Comment ce nouvel indice officieux a-t-il été calculé? Ce n'est clair pour personne.

Et admettons que l'on sache comment a été faite l'amputation! A quoi sert l'indice si, à chaque fois, il ne tient plus compte des secteurs où la hausse est la plus vive? M. Brugger s'imagine-t-il que les consommateurs vont payer les produits pétroliers à l'ancien prix? Pour avoir été brutale, la hausse du mazout n'en est pas moins durable.

Hypocrite de prétexter, pour justifier cette manœuvre, qu'il s'agit d'éviter que les locataires ne paient la hausse deux fois: comme consommateurs et comme locataires. M. Brugger feint de croire que les loyers étant adaptés automatiquement à l'indice des prix, ils vont répercuter ainsi la hausse des produits pétroliers. Or, le Conseil fédéral a interdit l'adaptation des loyers à l'indice, à moins que le bail n'offre des garanties importantes.

Peu digne aussi cette manière de faire au patronat un appel du pied pour qu'il se mette à utiliser l'indice officieux.

Non, il n'est pas possible de s'en tirer avec des « trucs » — on s'excuse du mot — de ce genre! Cela ne signifie pas qu'il faut rester les bras croisés. Mais le Conseil fédéral ne peut éviter de prendre des mesures conjoncturelles d'ensemble; la tâche est incroyablement difficile, si l'on veut éviter, tout en luttant contre l'inflation, une politique déflationniste. Dans ces mesures économiques d'ensemble, les plus privilégiés auront à faire les sacrifices les plus gros, que ce soit au titre du contrôle de toute spéculation, du contrôle des prix ou de la fiscalité.

Ce sera la tâche première du nouveau Conseil fédéral. On imagine qu'à peine désignés à la tête de leur département, les conseillers voudront se saisir des dossiers en suspens. En fait, ce n'est pas cela le plus urgent. Toutes affaires cessantes, le Conseil fédéral aurait à préparer un plan antistagflation. Car on attend de lui autre chose que la mise au point d'un indice parallèle.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: Neuchâtel: Un homme dangereux; p. 3: Jura: Pas sérieux s'abstenir; pp. 4/5: La crise de l'énergie et ses développements; p. 5: Genève: Un dernier cadeau à la Swissair; p. 6: Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Selon que vous êtes « intellectuel » ou pas... — La semaine dans les kiosques alémaniques: Deux fois M. Furgler; p. 7: Fribourg: Des femmes face à la politique — Hôpitaux genevois: Le poids d'un mouvement décidé et uni; p. 8: La Grèce ensanglantée d'une dictature à l'autre — Hôpitaux genevois: M. Donzé rectifie.